

Le Guide de l'apprenti

2025 - 2026



Droit 1

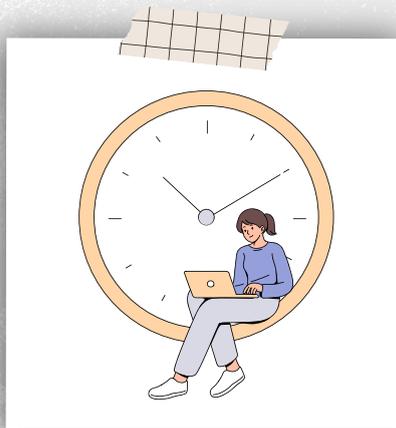
LES CONGÉS

En tant que salarié, vous cumulez 2,5 jours par mois travaillés. Les congés doivent être pris en accord avec votre entreprise, hors de vos temps de formation. Vous avez également un congé de 5 jours ouvrables supplémentaires l'année des épreuves terminales du diplôme visé.

Droit 2

LA SANTÉ

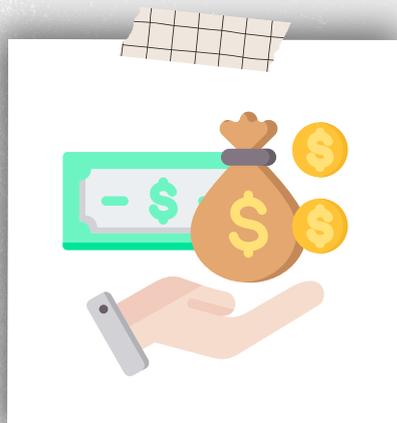
Dès que vous avez signé votre contrat d'apprentissage, vous devez vous rendre sur votre compte **AMELI.fr** afin d'effectuer un **changement de situation**, vous ne devez plus être à la sécurité sociale étudiante, vous êtes salarié ! Votre structure d'alternance doit vous proposer une mutuelle santé. Vous pouvez également dépendre de celle de vos parents sous certaines conditions. Renseignez-vous auprès de ces différents établissements afin d'étudier la solution la plus intéressante pour vous.



Droit 3

LE TEMPS DE TRAVAIL

Vous êtes en contrat de 35h. Vos heures de formation comptent comme des heures de travail.



Droit 4

LA RÉMUNÉRATION

En tant que salarié, vous devez avoir une rémunération, correspondant à un % du SMIC en alternance.

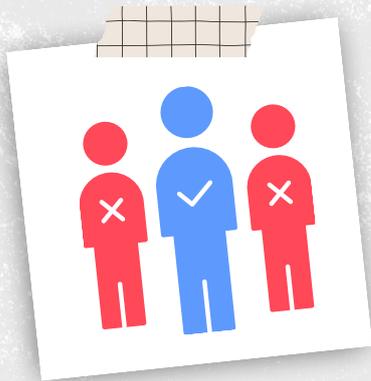
Le Guide de l'apprenti

2025 - 2026

Devoir 1

LES ABSENCES

Les absences injustifiées et même justifiées peuvent faire l'objet de **retenues de salaire**. Vous êtes rémunéré lorsque vous êtes en cours.



SI HOSPITALISATION : BULLETIN DE SITUATION
SI MALADIE : ARRÊT DE TRAVAIL

Justifier votre absence auprès de votre employeur ainsi que de votre formateur et du service pédagogique (contactcaentraining@gmail.com). Vous devez également transmettre votre justificatif dans les 48H.



Devoir 2

LES PRINCIPES DE BASE

- Hygiène corporelle
- Tenue vestimentaire correcte
- Ponctualité
- Respect
- S'impliquer dans la formation ainsi qu'au sein de la structure d'alternance
- Respecter le règlement intérieur du CFA ainsi que celui de sa structure
- Suivre la formation avec assiduité
- Effectuer les tâches demandées en structure et en formation



Devoir 3

RESPECTER LES RÈGLES

Se conformer au règlement intérieur de l'entreprise et du CFA. Avoir une attitude respectueuse envers les collègues, les formateurs et les autres stagiaires.

